

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL 23 /PSH 386

Portant sur la réglementation de la circulation et du stationnement, à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, à l'occasion des 100 ans de l'UNC, le dimanche 22 octobre 2023.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

- VU Le Code Pénal,
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU Le Code de la voirie routière,
- VU La demande du président de l'UNC (Union Nationale de Combattants).

Considérant que par mesure de sécurité et afin de permettre le bon déroulement des « 100 ans de l'UNC », il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le dimanche 22 octobre 2023.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Le stationnement et la circulation seront interdits et réservés aux véhicules de l'organisation (véhicules militaires), bd de Gaulle, (portion comprise entre la rue du Commandant Malbert et la rue de l'Yser), le dimanche 22 octobre 2023, de 08h00 à 13h00.
- ARTICLE 2 :** Les véhicules légers venant de la rue Jeanne d'Arc, et circulant bd du Général de Gaulle seront déviés vers la rue du Commandant Malbert. Le sens de circulation rue du Commandant Malbert sera modifié et s'effectuera du bd du Général De Gaulle vers la rue Jeanne d'Arc.
- ARTICLE 3 :** Les véhicules légers venant du bd du Littoral et du Général De Gaulle et circulant vers le centre-ville seront déviés vers la rue de l'Yser.
- ARTICLE 4 :** La circulation sera interdite pendant la durée du défilé, le dimanche 22 octobre 2023, dans les rues suivantes :
- à partir de 10h30 : départ du bd de Gaulle (face au centre des Congrès), rue Jeanne d'Arc, bd Foch.
 - à partir de 11h20 : bd Foch, rue Leclerc, rue de Dol, rue Jeanne d'Arc et bd de Gaulle.
- Le défilé sera sécurisé par les signaleurs bénévoles de l'UNC, assistés de la Police Municipale et de la gendarmerie .**
- ARTICLE 5 :** Le stationnement des véhicules sera interdit et réservé aux véhicules de l'organisation (véhicules militaires), face au Mémorial du Souvenir et de la Paix sur une longueur de 50 mètres (20 places), parking de la Mairie, boulevard Foch à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le dimanche 22 octobre 2023, de 08h00 à 12h00.
- ARTICLE 6 :** La circulation des véhicules sera interdite face au Mémorial du Souvenir et de la Paix, parking de la Mairie, boulevard Foch à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le dimanche 22 octobre 2023, de 08h00 à 12h00.

- ARTICLE 7** : Le sens interdit face au n°57 bd Foch sera temporairement abrogé. Une sortie des véhicules du parking de la Mairie sera instaurée face au n°57 boulevard Foch à SAINT QUAY PORTRIEUX, le dimanche 22 octobre 2023, de 08h00 à 12h00.
- ARTICLE 8** : Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.
- ARTICLE 9** : Une signalisation adéquate sera mise en place par les services techniques municipaux.
- ARTICLE 10** : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Étables sur Mer, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 25 septembre 2023.

Le Maire,
Thierry SIMELIERE.

